








Travail: 	<p>En s'aidant de photos, l'enseignant/e présente les différents droits humains et explique les valeurs qu'ils représentent. Il/elle met l'accent sur les droits des enfants.</p> <p>Il s'agit d'une part de laisser parler les photos et d'autre part de déterminer les droits humains qui peuvent leur correspondre.</p>
Objectif: 	<p>Les élèves sont familiers des droits humains (droits des enfants) et savent ce qu'ils représentent concrètement. Ils ont conscience du fait que les enfants ont des droits clairement définis, qu'ils sont autorisés à défendre.</p>
Matériel: 	<p>Recueil de photos Cartes sur lesquelles figurent les droits des enfants</p>
Forme: 	<p>Classe entière assise en cercle</p>
Temps: 	<p>20'</p>

Informations complémentaires

- Chacun des droits présentés peut être l'objet d'une petite discussion dans le cadre de laquelle les enfants peuvent relater leurs expériences.



Informations générales destinées à l'enseignant/e

Droits de l'enfant

Tous les Etats du monde ou presque les ont reconnus et se sont engagés à les faire respecter. Cet engagement souligne l'importance accordée à la défense des intérêts des enfants. Les gouvernements et toutes les forces politiques doivent maintenant relever le défi et tenir leurs promesses. En Suisse, la Convention relative aux droits de l'enfant est entrée en vigueur le 26 mars 1997. La tâche qui en résulte pour l'UNICEF consiste à informer sur les droits des enfants et à faire avancer leur réalisation sur les plans politique et social. Les droits de l'enfant sont l'affaire de tout un chacun, car ce n'est qu'à partir du moment où un très grand nombre de personnes les défendront que les enfants pourront avoir l'espoir d'un avenir meilleur.

Les dix principaux droits de l'enfant

1. Le droit à l'égalité de traitement et à la protection contre toute discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine ou le sexe;
2. le droit à un nom et à une nationalité;
3. le droit à la santé;
4. le droit à l'éducation et à la formation professionnelle;
5. le droit d'avoir des activités récréatives, de jouer et de se reposer;
6. le droit de s'informer, d'exprimer librement son opinion, d'être entendu et de se rassembler;
7. le droit au respect de la sphère privée et à une éducation fondée sur l'égalité de traitement et la paix;
8. le droit à une aide rapide en cas de catastrophe ou de situation de détresse et le droit à la protection contre toute cruauté, négligence, exploitation ou persécution;
9. le droit à une famille, aux soins parentaux et à un chez-soi où l'enfant se sente en sécurité;
10. le droit à être pris en charge s'il est handicapé.